



VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 18 février 2026

Heure : 09h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **mercredi 18 février 2026 à 20h00**

Fin événement prévue le **jeudi 19 février 2026 à 11h59 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque de vent fort sur les départements côtiers de la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Evolution prévue

En milieu d'après-midi de mercredi, net renforcement du vent sur le côtier à l'approche d'un front pluvieux et venteux avec des rafales de 70-80 km/h localement 90 km/h dans un premier temps. Le front rentre dans les terres en donnant également de façon temporaire de bonnes rafales de vent de l'ordre de 80-90 km/h localement 100 km/h.

A l'arrière de ce front, on retrouve un ciel de traîne avec des averses accompagnées de rafales fortes à localement très fortes sur le côtier aquitain et charentais. Celles-ci atteignent 90-100 km/h localement 110 km/h sous les plus fortes averses.

On n'exclut pas la possibilité que les rafales soient légèrement plus fortes temporairement. Elles ne commencent à faiblir uniquement qu'à partir de la fin de matinée de jeudi pour ne s'estomper qu'en soirée de jeudi.

Ces fortes rafales de vent se produisent dans un contexte de sols saturés, qui est un élément aggravant pour le risque de chutes d'arbres mais également elles sont conjuguées à de grandes marées et une forte houle pouvant entraîner des franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral (vigilance orange vagues submersion pour la pleine mer de jeudi matin).

Conséquences possibles : Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

Conseils de comportement : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,

